



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 novembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Héléne ROY	M. Patrick BAUDEMENT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT	
M. André GERVAIS	M. Roland PONSAA	
M. Alain MILLOT		

### *Membres absents :*

M. Pierre PRIBETICH	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Gérard DUPIRE	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
Mme Françoise TENENBAUM	Mlle Badiâ MASLOUHI pouvoir à M. Alain MARCHAND
Mme Anne DILLENSEGER	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Mohammed IZIMER	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Pierre LAMBOROT	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Gaston FOUCHERES	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

### **OBJET : DEPLACEMENTS**

**Dijon - 125 avenue Jean Jaurès - Acquisition d'une parcelle de terrain**

- Madame PERRIAU Marcelle, Marguerite, Née le 11/02/1921 à DIJON - Née THEVENARD  
Demeurant : Hôpital Local d'AUXONNE - 5, Rue du Château à AUXONNE (21130), Usufruitière
- Madame BLIGNY Chantal, Née le 12/08/1949 à CHAGNY - Née PERRIAU  
Demeurant : 34, rue du Carignan à MAGALAS (34480), Nue-proprétaire
- Monsieur PERRIAU Christian, André, Né le 14/04/1952 à CHAGNY  
Demeurant : 29, Allée de la Sablière à FENAY (21600), Nu-proprétaire
- Monsieur PERRIAU Dominique, Jean, Né le 08/04/1956 à DIJON  
Demeurant : 6, Rue S. Allende à BELFORT (90000), Nu-proprétaire
- Madame PERRIAU Françoise, Née le 27/04/1954 à CHAGNY  
Demeurant : 50, Avenue Champ Perdrix à DIJON (21000), Nue-proprétaire

sont propriétaires d'une maison d'habitation située 125, avenue Jean Jaurès à DIJON, cadastrée section DH n°19.

Cette propriété est partiellement grevée de la servitude d'emplacement réservé n°142 du Plan Local d'Urbanisme, destinée à l'élargissement de la voie et qui permettra la réalisation de la future ligne de tramway avenue Jean Jaurès.

Il est ainsi proposé d'acquérir l'emprise correspondante, d'une contenance de 6 m<sup>2</sup>, provenant de la parcelle cadastrée section DH n°19, moyennant le prix de mille huit cent euros (1 800,00 €), indemnité de remploi comprise, lequel prix est conforme à l'évaluation de France Domaine.

L'acquisition est assortie de la condition particulière suivante :

Le Grand Dijon prendra en charge les frais de déplacement de la clôture, du portail, de la boîte aux lettres et la reconstruction du pilier situé sur l'emprise et procédera à la réalisation de l'ensemble des travaux correspondants. L'acquéreur prendra en charge l'installation d'une clôture provisoire ainsi qu'une boîte aux lettres pendant la durée des travaux avant l'édification de la clôture définitive à la demande du vendeur, le cas échéant. Il prendra aussi en charge les frais liés à la reconstitution des plantations qui seraient endommagées en raison des travaux d'aménagement.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'acquérir** sur les consorts PERRIAU, une parcelle de terrain située 125, Avenue Jean Jaurès, d'une superficie totale de 6 m<sup>2</sup>, cadastrée section DH n°19 p ;
- **de dire** que le Grand Dijon prendra en charge les frais de déplacement de la clôture, du portail, de la boîte aux lettres, de reconstitution des plantations qui seraient endommagées, la reconstruction du pilier et des réseaux situés sur l'emprise acquise et procédera à la réalisation de l'ensemble des travaux correspondants, étant précisé qu'une clôture provisoire pourra également être implantée pendant la durée des travaux ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le montant total de 1 800,00 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Pour extrait conforme,  
Déposé le :

20 NOV. 2009



Le Président  
Pour le Président



Convocation envoyée le 12 novembre 2009  
Publié le 20 novembre 2009  
Déposé en Préfecture le

Vu pour être annexé à la délibération n° 41  
du Conseil de Communauté du 19 novembre 2009

Dijon, le

Pour le Président,  
Le Vice-Président

20 NOV. 2009



PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR

Déposé le :

20 NOV. 2009



A.C.O.D.E.G.E

Section : DH

Parcelle DH n° 19p

